

Vesoul, le 27 août 2021

CIRCONSCRIPTION DE VESOUL 2

Affaire suivie par :
Christine LEMESRE
Tél : 03.84.78.63.54
Mél : christine.lemesre@ac-besancon.fr

5 place Beauchamp – BP 419
70013 Vesoul cedex

**Note d'information n°1
Année scolaire 2021-2022**

RENTRÉE SCOLAIRE 2021

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs,
Mesdames et messieurs les enseignants,

À l'approche de cette nouvelle année scolaire, permettez-moi tout d'abord de saluer monsieur Mickaël Porte, à qui je succède sur la circonscription de Vesoul 2. Je rends hommage à son engagement fort et au travail qu'il a mené depuis plusieurs années et lui souhaite le meilleur dans sa nouvelle fonction d'adjoint à madame la directrice académique de Haute-Saône.

Permettez-moi ensuite de souhaiter la bienvenue à celles et ceux qui, comme moi, rejoignent la circonscription et une bonne prise de fonction aux professeurs des écoles stagiaires et alternants qui partageront la responsabilité d'une classe avec des collègues. Que ces derniers soient remerciés pour toute l'attention qu'ils leur accorderont.

Enfin, je vous souhaite à tous : directrices, directeurs et enseignants, une bonne rentrée scolaire. Vous pourrez compter sur l'équipe de circonscription, les membres des RASED, les enseignants référents, les professeurs des écoles maitres formateurs, les conseillers pédagogiques départementaux, pour vous accompagner et contribuer à la réussite de tous les élèves.

En tant qu'inspectrice, je m'attacherai à instaurer confiance et respect, principes auxquels je tiens particulièrement. Je m'efforcerai également d'être à votre écoute et à vos côtés dans l'accomplissement de vos missions. Dans ce contexte sanitaire encore très délicat où la crise du coronavirus n'a épargné personne, tant physiquement que psychologiquement, il convient de garantir avant tout la santé des élèves et des personnes. Pour cela, le respect des règles sanitaires (port du masque, hygiène régulière des mains, nettoyage et aération des locaux...) reste essentiel.

Dans chaque école, les équipes enseignantes poursuivront la mise en œuvre des actions définies dans le cadre de leur projet d'école qui permet un pilotage pédagogique toujours plus cohérent de la petite section jusqu'au CM2. Les temps de réflexion et d'échanges réguliers en conseil des maitres ne pourront que renforcer la cohérence d'équipe et par voie de conséquence l'efficacité du travail conduit auprès des élèves.

Judi 2 septembre, 3 670 élèves sont attendus dans les écoles publiques de la circonscription. Je compte sur le professionnalisme des équipes éducatives pour accueillir chacune et chacun avec bienveillance et respect. La rentrée en musique qui ponctuera cette journée particulière, sera l'occasion de souligner l'importance que revêtent les arts et la culture dans l'éducation des futures générations.

Je viendrai à votre rencontre, dans vos écoles, à compter du mercredi 1^{er} septembre.

À toutes et à tous, bonne rentrée 2021 au nom de toute l'équipe de circonscription.

1. Priorités nationales et académiques

- En référence à la circulaire de rentrée du 23 juin 2021 parue au bulletin officiel n°25 du 24 juin 2021, l'année scolaire 2021-2022 doit nous permettre de consolider quatre dimensions essentielles de notre « maison commune » :
- l'École comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général ;
 - l'École comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste ;
 - l'École comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'École inclusive ;
 - l'École comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée.
- La crise sanitaire a conduit de nombreux jeunes à diminuer leurs activités physiques ou à en réduire la diversité. Il est cependant essentiel, pour des raisons de santé physique et d'équilibre personnel, **d'encourager les élèves à pratiquer une activité physique régulière.**
- Les évaluations nationales repères de **début CP et début CE1** auront lieu pour tous les élèves du **13 au 24 septembre 2021**, celles de **mi-CP du 17 au 28 janvier 2022**. Les cahiers et les guides pour les enseignants vous seront distribués prochainement. Le **portail de saisie des réponses sera ouvert** dès la première semaine de passation des épreuves et **jusqu'au 1^{er} octobre 2021**. Une attention particulière sera accordée à la communication des résultats aux parents qui doit être assurée pour **chaque élève** de CP et CE1. J'attire l'attention des directrices et des directeurs sur la nécessité que **la base ONDE soit tenue régulièrement à jour et ce, dès la rentrée**, notamment pour les classes de CP et de CE1.
- Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, un protocole sanitaire comportant quatre niveaux de graduation a été établi :
- niveau 1 : niveau vert
 - niveau 2 : niveau jaune
 - niveau 3 : niveau orange
 - niveau 4 : niveau rouge
- Au regard du contexte actuel, la rentrée scolaire s'effectuera au niveau jaune.**

Vous trouverez une synthèse dudit protocole en pièce jointe. Pour disposer de tous les éléments, vous pouvez suivre le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467>

Un courrier signé de madame l'IA-DASEN devrait prochainement arriver pour vous préciser quelques points. En attendant, je vous invite à garder les bonnes habitudes mises en place ces deux dernières années : entrées différées, limitation au strict minimum des personnes entrant dans l'école... Des éléments complémentaires vous seront communiqués au cours de la réunion de rentrée des directeurs. En attendant, n'hésitez pas à appeler la circonscription si des questions restent en suspens pour l'organisation de votre rentrée.

2. Organisation et fonctionnement de la circonscription

- L'équipe de circonscription s'élargit. Avec Marion PAILLOTTET et Pascale CLAUDEL, conseillères pédagogiques de circonscription et Lise ROMAN, enseignante référente aux usages du numérique, nous accueillons cette année trois nouvelles personnes au sein de l'équipe :
- Madame Carole WALKER qui sera en appui des conseillères pédagogiques mais aussi en accompagnement des équipes d'école pour le suivi des situations complexes. Elle participera autant que de besoins aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarisation. Elle sera disponible les lundis, mardis et mercredis.
 - Madame Florence CRIQUI qui assurera la mission de Référente Mathématiques de Circonscription (RMC). Elle sera disponible les jeudis et vendredis.
 - Madame Sophie ROSTAING qui assurera, tous les jeudis, une mission d'ERUN en complément avec Lise ROMAN qui sera présente les lundis, mardis et mercredis.

Un récapitulatif avec les noms, numéros de téléphone, adresses courriel et disponibilités de toutes vos interlocutrices vous sera transmis la semaine prochaine.

→ Modalités d'échanges

Entretiens

- Les personnes qui souhaiteraient me rencontrer pour un problème particulier sont invitées à prendre rendez-vous directement auprès du secrétariat, par téléphone ou par courriel : ce.ienvn.dsden70@ac-besancon.fr.

Les échanges

- Ils sont maintenant généralisés par les boîtes électroniques des écoles et les boîtes individuelles que chacun se doit de relever régulièrement.
- Pour que les échanges professionnels soient sécurisés, l'équipe de circonscription utilisera uniquement votre boîte professionnelle (prenom.nom@ac-besancon.fr).
- La boîte courriel de l'école est réservée à l'usage de la directrice ou du directeur de l'école.
- Je vous remercie de privilégier la boîte mail du secrétariat, mis à part urgence où il convient d'utiliser ma boîte professionnelle personnelle.

Courrier

- Je vous rappelle qu'en ce qui concerne le fonctionnement de l'école, tout courrier administratif doit être transmis sous couvert du directeur d'école. Lorsqu'il est destiné à madame la directrice académique ou à un service de la direction académique, il sera envoyé sous couvert de l'IEN et donc adressé au secrétariat de la circonscription. Sauf dans des cas particuliers et pour des raisons personnelles, le courrier doit suivre la voie hiérarchique. Il convient donc de prendre les dispositions nécessaires pour respecter le cas échéant les délais impartis.

Rappel de la mise en page :

s/c de la directrice ou du directeur de l'école
s/c de l'inspectrice de circonscription

3. Réunions de rentrée

Réunion des directeurs

- La réunion de rentrée des directeurs aura lieu **le mercredi 8 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 dans l'amphithéâtre du lycée Luxembourg à Vesoul.**

Réunion des RASED

- Je propose aux membres du RASED de la circonscription de nous rencontrer **le lundi 6 septembre de 14h à 16h à la DSDEN de Vesoul.**

Conseils école-collège – conseils de cycle 3

Les commissions de liaison font désormais partie des conseils de cycle 3.

Les dates des différents conseils seront fixées en concertation avec les principaux de collège et les enseignants au cours du premier conseil école-collège.

Un courrier vous précisera prochainement la date du premier conseil école-collège de votre secteur.

4. Quelques rappels réglementaires

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Pour l'année scolaire 2021-2022, les élections se tiendront **le vendredi 8 octobre ou le samedi 9 octobre 2021.**

Vous pourrez vous référer au bulletin officiel à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2016046N.htm> et vous appuyer sur le guide mis à jour en septembre 2020 : <https://eduscol.education.fr/document/2009/download>

Les remplacements et les absences

Pour faciliter une bonne gestion des remplacements, vous veillerez à **signaler votre absence le plus tôt possible au directeur et au secrétariat de la circonscription.** Les secrétaires sont présentes dès 7h50.

En classe isolée, vous informerez également le maire de la commune.

Le remplacement dans les écoles se fera en fonction des disponibilités et des priorités suivantes : les écoles à classe unique et les écoles de petite structure seront prioritaires. En cas de non remplacement chaque situation sera étudiée en lien avec l'IEN.

Je vous remercie, dès que cela vous est possible, de préciser au secrétariat la durée du congé ou la date de reprise de fonction.

Vous trouverez en pièces jointes : la note de service du 18 mai 2021 et le formulaire d'autorisation d'absence à utiliser cette année.

Les obligations de service des enseignants au-delà des 24 heures hebdomadaires face aux élèves. Décret n°2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré

Les personnels enseignants du premier degré sont tenus d'assurer, sur l'ensemble de l'année scolaire :

- un service d'enseignement de vingt-quatre heures hebdomadaires ;
- cent huit heures annuelles, soit trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle.

Les cent huit heures sont réparties de la manière suivante :

- trente-six heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires (APC) organisées dans le projet d'école (*voir la prochaine note d'information*) ;
- quarante-huit heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;
- dix-huit heures consacrées à des actions de formation continue pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique (*voir la note d'information spécifique à venir*) ;
- six heures de participation aux conseils d'école obligatoires.

Pour les enseignants exerçant à temps partiel, la participation aux réunions est à définir précisément au prorata du temps travaillé. Les réunions portant sur l'organisation des APC, le suivi des élèves et les décisions d'orientation sont à privilégier.

Les enseignants de CM1 et CM2 concernés par les échanges école-collège dans le cadre du cycle 3 (conseils école-collège, conseils de cycle...) réserveront des heures dans leur calendrier prévisionnel :

- deux conseils école-collège pour les enseignants concernés (2 x 2 heures) ;
- deux réunions pour le suivi des élèves pour les enseignants de CM2 (2 x 2 heures), une en début d'année et une en fin d'année. Ces réunions entrent dans le cadre du conseil de cycle 3 et viennent en remplacement des commissions de liaison ;
- deux réunions de concertation pour les enseignants de CM1 et CM2 (commissions de travail, construction de projets en inter-degrés...), deux fois 2 heures dédiées à la réflexion sur la continuité des apprentissages tout au long du cycle : élaboration de progressions-programmations, réflexion autour des outils et de l'évaluation...

À ces heures s'ajoutent la **journée de solidarité et deux demi-journées (deuxième journée de pré-rentree)**. Le contenu de ces journées fera l'objet d'une information dans les jours prochains.

Les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente. Il convient d'être particulièrement attentifs en ce début d'année. En outre, à partir de l'expérience acquise durant les périodes de confinement, les équipes éducatives sont encouragées à mobiliser les outils numériques, également dans le cadre des APC. Cette modalité en distanciel peut permettre à la fois de toucher des élèves qui ne peuvent rester à l'école mais aussi de constituer des groupes de besoins, éventuellement multiniveaux, pour répondre à l'hétérogénéité dans la maîtrise de certaines compétences.

Loi informatique et liberté : droit à l'image – captation sonore

Vous veillerez à demander une autorisation parentale pour tout enregistrement de l'image ou de la voix des élèves.

Cette autorisation doit être renouvelée pour chaque activité pédagogique. Vous trouverez les exemples d'autorisation sur le site internet : <https://eduscol.education.fr/398/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>.

N'hésitez pas à contacter Lise ROMAN ou Sophie ROSTAING pour toute question sur ce sujet délicat.

Plan particulier de mise en sureté – Document unique d'évaluation des risques

Le PPMS et le DUER doivent être réactualisés chaque année.

Madame Nadine LOUIS, assistante de prévention, reste votre interlocutrice privilégiée pour vous accompagner dans ces mises à jour.

5. Le plan de formation de circonscription

Le schéma directeur de la formation continue s'inscrit dans un cadre national pluriannuel pour une nouvelle politique de formation plus ambitieuse. Le plan de formation élaboré par l'ensemble de l'équipe de circonscription tient compte des priorités nationales, académiques et départementales.

Une note d'information consacrée à la formation continue vous sera envoyée prochainement afin que vous soyez en mesure de planifier votre année scolaire.

6. Calendrier scolaire 2021-2022

L'académie de Besançon fait partie de la zone A.

Vacances scolaires

- Toussaint : samedi 23 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021
- Noël : samedi 18 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022
- Hiver : samedi 12 février 2022 au lundi 28 février 2022
- Printemps : samedi 16 avril 2022 au lundi 2 mai 2022
- Été : jeudi 7 juillet 2022

Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022.

7. Enquête de rentrée

Je remercie les directrices et directeurs de bien vouloir mettre à jour, au regard des effectifs réels du jour de la rentrée, le document « fiche école » en pièce jointe et de le retourner par mail au secrétariat : ce.ienvn.dsden70@ac-besancon.fr, le **jeudi 2 septembre au plus tard à 18h**.

8. Les malles pédagogiques

Des malles pédagogiques en littérature et en sciences sont disponibles en prêt. Le dossier est dorénavant suivi par Carole WALKER. En attente de la mise à jour de l'outil, vous pouvez transmettre vos réservations par mail à Carole WALKER : carole.giroz@ac-besancon.fr.

Christine LEMESRE
Inspectrice de l'Education nationale
Circonscription de Vesoul 2

Cette note d'information doit être communiquée à l'ensemble des personnels de l'école (membres des RASED, personnels de remplacement...). Une fois lue, elle devra être archivée.

<i>Nom / prénom</i>	<i>Émargement</i>	<i>Nom / prénom</i>	<i>Émargement</i>